

- La révision allégée n° 1 du PLU Fressines :

Les parcelles actuellement cadastrées AH49, 382, 383 et 55 sont situées en zone A du PLU de Fressines. L'activité agricole a cessé et la situation du terrain en zone agglomérée ne permet pas de pérenniser une activité agricole. Les bâtiments agricoles remarquables ont fait l'objet d'aménagements en habitations. Une nouvelle parcelle constructible pourrait être détachée et participer à la densification du centre bourg. Les bâtiments réaffectés pourraient se voir opposer les mêmes règles que les terrains situés en zone UH.

